



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N°1694-22**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1694-22 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Boileau et Chicoine

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 18 juin 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de juin deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca